

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de Messieurs, Philippe Muggli, Marc Dubach, Patrick Oppliger et Daniel Dupasquier s'est réunie une première fois le lundi 9 novembre 2015 à la maison de commune afin d'examiner le budget 2016. Notre première réunion a débouché sur une liste de questions transmise à la municipalité.

La commission s'est réunie une deuxième fois le 16 novembre 2015 afin d'examiner le préavis en présence de la Municipalité. Madame Sandra Caccia, boursière, a également participé à cette séance. Une autre rencontre en date du 30 novembre a permis à la Commission des finances de finaliser son rapport.

Remarques préliminaires

La Commission remercie les représentants de l'Exécutif ainsi que Madame Sandra Caccia pour les informations transmises.

Le budget 2016 présenté en pages 2 et 3 laisse apparaître une nouvelle perte de CHF 755'000 et une marge d'autofinancement de CHF 243'800. Ces chiffres sont encore plus défavorables que ceux de 2015 qui prévoyaient une perte de CHF 643'600 et une marge d'autofinancement de CHF 629'700.

Nous examinerons les raisons de cette nouvelle perte pour notre commune lors de l'examen des pages jaunes ci-après.

Pages jaunes (pages 1 à 14)

Les informations sont présentées très en détail dans le fascicule du budget 2016 auxquelles nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la municipalité et comme d'habitude nos opinions et recommandations.

Nous nous sommes également attachés à analyser les chiffres en relation avec la liste des investissements proposés par notre municipalité dans les pages bleues du fascicule.

Par rapport au budget 2015, la comparaison des charges et des recettes est difficile en raison de la vente de la concession du réseau d'eau à la ville de Lausanne.

En faisant abstraction des recettes et dépenses liées à notre réseau d'eau, nous avons constaté que les charges augmentent de 1.3 % et les recettes diminuent de 1.5%.

Les éléments marquants du budget 2016 par rapport à 2015 sont les suivants :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

Ecarts financiers positifs:

- a) Une diminution des honoraires et prestations de services de CHF 105'100.

Ecarts financiers négatifs :

- a) Une augmentation des charges des autorités et du personnel de CHF 45'800.
- b) Une diminution des recettes fiscales de CHF 82'800.
- c) Une diminution des recettes nettes du service électrique de CHF 236'500

Examen des charges par nature

30 Autorités et personnel

Par rapport à l'année 2015, l'augmentation de ce poste s'élève à CHF 45'800 ou de + 1.7 %.

Cette augmentation peut être ventilée de la manière suivante :	CHF
- Augmentation annuelle + aide-comptable et frais de formation	27'500
- Service des déchets et ordures : Chang. du collab.+ % d'occupation	21'600
- Rétribution de la municipalité et des commissions	15'500
- Réfectoire école	26'100
- Service des eaux	-40'700
- Autres	-4'200
Total	45'800

Le seul changement prévu dans les effectifs en 2016 est le poste d'aide-comptable qui passera de 80 à 100% lors du remplacement pour cause de retraite de la titulaire.

Le collaborateur travaillant au service des eaux, n'ayant pas été repris par la ville de Lausanne, se verra attribuer d'autres tâches au sein de la commune.

Le taux d'absence des employés hors vacances est très élevé, à savoir 11.35 % en 2014 et de 15.18 % au 1^{er} semestre 2015. Ce qui signifie que par rapport à un effectif de 20.5 personnes (EPT), il a manqué en moyenne 2 à 3 personnes tous les jours...

Personnel auxiliaire

Réfectoire : prévu un renforcement des effectifs pour encadrer environ 34 enfants en moyenne (+ 663 heures).

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

38 et 48 Attribution et Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux

Nous avons constaté que le budget 2016 prévoit une attribution aux fonds spéciaux de CHF 14'400 et des prélèvements de CHF 218'100.

Ces prélèvements permettent de limiter la perte de l'année.

Conclusions

Le budget 2016 est pénalisé par la diminution significative des recettes du service électrique et des perspectives peu favorables au niveau de la perception des impôts. La municipalité n'a pas pu ou pas su adapter les charges budgétaires à la diminution des recettes.

Nous relevons que les hausses récentes des impôts, le relèvement des taxes ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable n'ont pas permis de combler, même temporairement, les déficits de notre commune qui s'inscrit au budget 2016 à CHF 755'000.

La situation est préoccupante et engageons une nouvelle fois notre municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits structurels et permanents de notre commune.

Pages blanches (pages 15 à 80)

Nous vous rappelons tout d'abord les objectifs appliqués par notre municipalité dans l'élaboration du présent budget :

- Compression maximale des charges et estimation objective des revenus
- Distinguer les dépenses considérées comme indispensables ou essentielles pour atteindre les objectifs, des dépenses souhaitables pour améliorer les prestations et le service public ou le rendement du personnel

Sur la base de ces objectifs, nous vous invitons à passer en revue les charges et recettes présentées en détail pour chaque dicastère de notre commune.

Administration générale (pages 16 à 25).

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 38'100

110.3011 Traitement du personnel CHF 446'100

Augmentation de ce poste de CHF 20'000 notamment pour le poste d'aide-comptable qui passera de 80 % à 100 %. A noter que la boursière reprendra la

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

responsabilité des ressources humaines après une formation d'assistante en gestion du personnel. Par ailleurs, Mlle Campiche prendra de nouvelles responsabilités après une formation d'assistante de direction.

110.3091 Frais pour la formation prof. du personnel CHF 12'000

Augmentation de ce poste liée aux frais de formation indiqués ci-avant. Nous ne pouvons qu'encourager ce genre d'initiative fait dans l'intérêt commun des employés et de la commune.

110.3131 Achats de produits alimentaires CHF 22'500

Justifié notamment par l'achat pour CHF 7'500 de bouteilles de vins de la commune. Ce vin sera servi lors des réceptions de la commune et sera également mis en vente. La municipalité a prévu des recettes de CHF 5'000 figurant dans la rubrique 4359.00 « Ventes et prestations diverses ».

110.3185 Honoraires et frais d'expertises CHF 42'000

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les honoraires suivants :

Fiduciaire CHF 15'500 ; avocats et agents d'affaires CHF 10'000 ; archiviste CHF 8'750 et honoraires pour analyse et planification CHF 7'600.

190. Service informatique CHF 72'800

La migration des données dans un nouvel ERP Abacus et Nest était dans le budget 2015. Pour l'année 2016, les frais les plus importants de ce service sont les suivants :

Ofisa – maintenance G2i, Abacus et Nest et support CHF 34'000 ; Ixion – support annuel pour matériel et serveur CHF 20'800.

Finances (pages 26 à 29)

Ce dicastère présente des recettes nettes de CHF 7'854'500 (-19'400)

210.4001. Impôt sur le revenu CHF 5'900'000

Relevons tout d'abord que par une décision du conseil communal, il n'y aura pas d'augmentation du coefficient communal en 2016.

L'impôt sur le revenu sur les personnes physiques représente le 68 % du total des impôts de notre commune. La municipalité estime que les recettes 2016 seront quasi équivalentes à celles prévues pour 2015 (-CHF 32'000).

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

La municipalité nous a par ailleurs transmis des statistiques intéressantes sur notre commune, par exemple :

- A fin octobre 2015, les impôts encaissés s'élèvent à CHF 5'225'000,
- en 2013, 29 % des contribuables ont payé 67 % des impôts sur le revenu
- à partir d'un revenu imposable de CHF 70'000, vous faites partie de cette catégorie de contribuables.

Nous pouvons conclure que le budget a été fixé d'une manière réaliste.

210.4011. Impôt sur le bénéfice net des PM CHF 700'000

Les impôts pour les personnes morales sont encore plus liés à l'évolution de la conjoncture économique que ceux des personnes physiques. Le budget pour l'année 2016 est inférieur de CHF 100'000 à celui de 2015.

Le montant encaissé à fin octobre 2015 s'élève à CHF 635'000.

Nous relevons par ailleurs que sous pression internationale, des discussions ont lieu actuellement pour revoir complètement le mode d'imposition des personnes morales. Il est prévu un taux d'imposition unique des bénéfices pour toutes les sociétés à 13.8 % contre 23 % actuellement. Ce point est mentionné également par rapport à la problématique du financement des investissements prévus par notre municipalité dans le cadre du développement de notre commune.

Nous pouvons conclure que ce budget a également été fixé d'une manière réaliste.

210.4020. Impôt foncier CHF 640'000

Cet impôt est calculé à hauteur de 1 0/00 de l'estimation fiscale des immeubles. Nous constatons que la municipalité n'a toujours pas tenu compte dans ses prévisions de la nouvelle estimation fiscale des immeubles de la Migros.... qui ne serait toujours pas fixée.

220.3520 - 220.4520 Fonds de péréquation

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette de CHF 450'300 contre CHF 478'900 en 2015 et CHF 513'900 selon décompte définitif 2014.

230.3040 Caisses de pensions et de prévoyance CHF 44'000

Il s'agit de la contribution exceptionnelle de 3 % à charge de la commune dans le cadre des mesures d'assainissement de la caisse de prévoyance intercommunale. Les mesures ont pour but d'atteindre un taux de couverture de 80 % en 2052.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 40'600

350.3141 Entretien des bâtiments et monuments Service général

Il est prévu un curage des drainages des bâtiments pour CHF 12'000.

354.3141 Entretien des bâtiments maison de commune CHF 60'600

Il est prévu notamment le remplacement de la cuisine de l'appartement CHF 25'000 ; un arrosage automatique des pelouses CHF 15'000 ; la réfection du bureau du syndic CHF 11'000

355.xxxx Ancienne laiterie

La municipalité a la volonté de se séparer de ce bâtiment. Aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

357.xxxx Maison Ch. du Brit

La maison sera détruite dans le cadre de l'aménagement de la place de la gare. Projet lié au PPA Pré-Jaquet. Crédit d'ouvrage à prévoir en 2016 ou 2017.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

Travaux (pages 38 à 49)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 18'600.

420.3185 Constructions - Honoraires et frais d'expertises CHF 65'000

A relever que la majorité des frais d'études est prise en charge par le compte d'investissements.

Il s'agit pour l'essentiel de l'appui d'une personne pour les PQ et PPA CHF 30'000 ; appui juridique CHF 10'000 ; Aménagement du territoire CHF 10'000.

420.3526 Part. frais de fonctionnement SDNL CHF 63000

A savoir la part de la commune aux charges de fonctionnement du SDNL.

430.3115 Achats vhc, engins auto-mot. et acces Voirie CHF 27'000

Il est prévu l'achat d'une deuxième saleuse pour CHF 22'000 et diverses petites machines pour CHF 5'000.

430.3189 Frais divers- balayage, déneigement CH 31'000

Il s'agit des prestations faites par des tiers pour le balayage de notre commune + le déneigement de la route principale.

431.3141 Entretien des bâtiments Le Raffort

L'augmentation de ce poste est liée à l'installation de portes automatiques CHF 7'500 et la transformation du local pompiers CHF 6'500.

440.3145 Entretien parcs et zones de loisirs – Parcs, promenades et cimetières

L'augmentation de ce poste est due à la réfection du terrain de basket CHF 23'000.

450 Ordures ménagères et déchets

Les charges nettes de ce service prévues pour 2016 se montent à CHF 146'500 (2015 : CHF 123'100)

Nous relevons que selon les chiffres présentés, la couverture des dépenses par les taxes est de 73 %. La couverture serait inférieure si la répartition des charges de personnel (voirie) était faite sur la base de la situation effective.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

Nous rappelons que sur la base du principe de causalité, les taxes sur les déchets doivent couvrir au minimum 70 % des charges pour le traitement des ordures ménagères et déchets.

Nous relevons que la mise au concours des frais d'enlèvement et de transport a permis une économie de CHF 100'000 selon la municipalité.

Dans ce cadre, nous regrettons que la municipalité ait renoncé, au cours de la présente législature, à leur projet de mettre au concours tous les prestataires de services et sous-traitants. Espérons que cette mesure soit prise en 2016.

460.3526 Part.char.amén. du terr. et prot. de l'envir. CHF 235'700

Il s'agit de la part de notre commune aux frais de la STEP à Lausanne. Comme annoncé, les frais sont à la hausse.

460.4811 Attrib.fin.spéc. – égouts et épuration CHF 47'300

Le découvert de CHF 47'300 sera épongé par un prélèvement sur le fonds de réserve (2014 : boni de CHF 50'200).

Les taxes qui avaient été relevées en 2013 ne sont déjà plus suffisantes pour payer les dépenses pour les égouts et l'épuration des eaux usées.

Question : la municipalité prévoit-elle un relèvement de ces taxes dans un proche avenir ?

Instruction publique et cultes (pages 50 à 59)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 50400.

Bâtiment scolaire « Prazqueron »

511.3114 Achats mach., mat. expl. et d'entretien CHF 17'200

Dépense prévue pour l'achat d'une balayeuse pour l'esplanade CHF 17'200.

Question : Est-il raisonnable et financièrement judicieux d'acheter une balayeuse, alors que par ailleurs le balayage de notre commune est sous-traité à des tiers – voir rubrique 430.3189 page 41 du préavis ?

Bâtiment scolaire « Le Rosset »

512.3114 Achats mach., mat. expl. et d'entretien CHF 6'500

Dépense prévue pour le remplacement du lave-vaisselle de la garderie

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

520 Part. charges d'autres communes – enseignement secondaire

La charge portée au budget est de CHF 779'300 en diminution de CHF 61'000 par rapport à 2015. L'ASIGOS selon la formule actuelle devrait être maintenue jusqu'en 2019. Des discussions avec Lausanne ont été engagées dans le cadre du Plan directeur localisé intercommunal.

Police (pages 60 à 65)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 23'700

610.3511 Charges cantonales « Réforme policière »

Diminution de ce poste de CHF 18'800. Le chiffre est donné par le canton.

Sécurité sociale (pages 66 à 68)

Ce dicastère présente une nouvelle augmentation des charges nettes de CHF 58'500.

720.3515 Part. charges cant. De prévoyance soc. CHF 1'867'400

Augmentation de la facture sociale de 0.9 % par rapport à 2015. La faible progression des charges dès 2015 est le résultat du nouveau système de répartition nettement plus favorable pour notre commune.

Sur le plan cantonal, le budget pour la facture sociale est de CHF 709.8 millions en augmentation de 3.34 % pour 2016. A relever que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants compris dans la facture sociale par rapport à l'année précédente sont à charge des communes. En français, cela signifie que la part des communes est augmentée de 1.11 % uniquement.

Selon notre opinion, la charge 2016 a été estimée avec prudence.

720.3525 Participation à l'ARASPE CHF 98'800

Nous relevons que cette association est basée à Prilly et à Echallens. Il s'agit de l'association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens. Selon les informations reçues, une partie notable des coûts pourrait être réduite si l'association n'était basée qu'à un seul endroit. Comme quoi les associations intercommunales n'ont pas que des avantages.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

720.3655.02 Garderie CHF 190'700

Augmentation de CHF 12'500. Un poste a été augmenté de 40 à 60 %.

Services industriels (pages 70 à 74)

810.xxxx Service des eaux

La concession de la distribution d'eau ayant été cédée à la Ville de Lausanne les charges au budget 2016 sont limitées à CHF 12'600.

820.xxxx Service électrique

En raison de la diminution des tarifs, le budget prévoit un bénéfice limité à CHF 143'900 dont CHF 150'000 provient de la dissolution d'une provision. Le résultat réel est par conséquent une perte de CHF 6'100 (2015 : bénéfice de CHF 230'400).
Notre opinion : nous recommandons de procéder à une évaluation du service électrique afin de déterminer quelle est la meilleure solution pour les usagers et la commune.

Pages bleues

Plan des investissements

La municipalité a prévu des investissements en 2016 pour CHF 6.3 millions. Les principaux sont les suivants : réaménagement des Eco-Points existants, le remplacement de conduites et le détournement des eaux (Marais).

Nous relevons que la municipalité prévoit, pour la période 2016-2020, des préavis pour un total de CHF 63.1 millions.

Nous avons participé à une séance d'informations en date du 9 novembre 2015 avec la commission d'urbanisme. La municipalité nous a présenté un état de situation de divers projets en cours, dont notamment les PPA Le Village et Pré-Jaquet, le chemin de la Sauge et le dénivelé du Lussex ainsi que leurs réflexions sur les bâtiments scolaires.

PPA le Village : la municipalité a repris à notre satisfaction nos principales recommandations pour le calcul de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire, taxe qui posait problème. A savoir : 1. Le paiement de la taxe sera différée jusqu'à la réalisation du bien ou sa mise en valeur 2. La taxe sera indexée à l'indice suisse des prix de la construction 3. La taxe est due dès que la mesure de planification permet d'augmenter plus de 20 % le nombre de m2 de surface de

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

plancher déterminante 4. La taxe prélevée sera imputée à un fonds de réserve pour investissements futurs.

PPA Pré-Jaquet : modifications mineures dans le PPA

Ch. de la Saugue et dénivelé du Lussex : sur le plan financier des négociations serrées sont en cours pour la répartition des investissements estimés à CHF 30.5 millions. La route est stratégique pour le canton en raison notamment du déménagement du service des automobiles à Romanel, ce qui constitue pour la commune un atout important dans les négociations.

Bâtiments scolaires : premières réflexions sur les besoins.

Pages roses – Financements

Nous relevons que le total des emprunts devrait passer de CHF 17'000'000 au 1^{er} janvier 2016 à 19'000'000 au 31 décembre 2016. Au cours de la présente législature, nos emprunts bancaires auront passé de CHF 9'000'000 à CHF 19'000'000.

La capacité financière de notre commune ne permettra pas de financer les investissements de renouvellement et de développements prévus. La municipalité en est bien consciente. Elle nous a informés que sur la base du plan de développement la planification financière avait été retravaillée. Une séance de présentation de ces travaux sera fixée en début 2016.

En conclusion et tant que le financement n'est pas assuré, la Commission des finances continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires » et bien entendu des plans de développements adaptés à la capacité financière de notre commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 67-2015

Budget 2016

Conclusions

La Commission des finances considère que le budget est conforme aux réalités économiques connues.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal n° 67-2017 adopté en séance du 2 novembre 2015
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2016 présentant un excédent de charges de CHF 755'000.

Romanel-sur-Lausanne, le 30 novembre 2015

Le Rapporteur :

Le President: **Daniel DUPASQUIER**

Les membres :

Ornella Morier

Philippe MUGGLI

Patrick OPPLIGER

Marc DUBACH